



Madame Sylvie Sardin  
Liste « Le Minihic-sur-Rance vers un avenir durable »  
sardin.sylvie@gmail.com

Dinard, le 15 février 2020

Objet : votre engagement en faveur des déplacements à vélo sur votre commune et sur la communauté de communes Côte d'Émeraude

Madame Sardin,

Vous avez fait connaître votre intention de diriger une liste aux prochaines élections municipales du Minihic-sur-Rance. Dans votre mandat, vous aurez à faire des propositions concernant les déplacements à vélo et vous serez impliquée dans leur mise en œuvre sur votre commune et peut-être aussi sur la communauté de communes de la Côte d'Émeraude (CCCE).

Vous n'êtes pas sans connaître le « Plan Vélo et Mobilités Actives » mis en place par le gouvernement le 14 septembre 2018. Pour rappel, l'objectif de ce plan est de **tripler la part modale du vélo dans les déplacements quotidiens d'ici 2024, en passant de 3 à 9 %**. Plus récemment, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) a été adoptée définitivement par l'Assemblée Nationale le 19 novembre 2019. Elle reconnaît **le vélo comme un mode de transport à part entière**.

Dans ce contexte nouveau, le développement et la promotion des déplacements à vélo au quotidien deviennent une nécessité urgente compte tenu du retard pris dans ce domaine à l'échelle de la CCCE.

Notre association « Dinard Émeraude à Vélo » souhaiterait donc connaître votre engagement en tant que candidate aux élections municipales du Minihic-sur-Rance pour assurer que les objectifs du Plan Vélo national et de la Loi d'Orientation des Mobilités seront atteints.

Pour cela, nous avons décidé de soumettre à chacune des listes de candidats dans les neuf communes de la CCCE, une « charte Vélo » qui réunit douze propositions (voir ci-dessous).

Nous aimerions connaître le point de vue de votre liste sur chacune de ces propositions et nous vous encourageons à communiquer sur ce thème lors de votre campagne. A la suite de chacun des 12 points de la charte, vous disposez d'un espace libre vous permettant de préciser les actions que vous réaliserez en faveur des cyclistes accompagnées d'un échéancier.

***Bon pour soi, les autres et la planète : je choisis la bicyclette***

*Dinard Émeraude à Vélo – COSEC, 29 rue Gouyon Matignon – 35800 Dinard e-mail : info@emeraude-velo.fr  
Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, déclarée à la Sous-préfecture de Saint-Malo (N° W354003752)*

La pertinence de vos réponses sera appréciée en fonction de votre engagement sur les 12 points de cette charte et des autres propositions que vous auriez mentionnées.

Nous attendons votre réponse au plus tard le 21 février 2020 et vous remercions à l'avance de l'envoyer sous la forme d'un fichier informatique (de préférence aux formats pdf ou word) à l'adresse e-mail suivante: [info@emeraude-velo.fr](mailto:info@emeraude-velo.fr).

De notre côté, nous communiquerons les résultats de notre analyse et les positions de chaque liste sur la charte que nous proposons.

Bien évidemment, nous traiterons chaque liste en totale transparence et impartialité.

Vous souhaitant une bonne campagne, nous vous adressons, Madame Sardin, nos sincères salutations.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bruno Caline', is centered on a white rectangular background.

Bruno Caline

Président de « Dinard Emeraude à Vélo »

## Charte vélo des élections municipales 2020

### *Préambule*

Afin de développer l'usage quotidien du vélo quel que soit l'âge des cyclistes, il est essentiel de réaliser des aménagements cyclables qui apportent **confort et sécurité aux cyclistes** et qui assurent une **cohabitation bienveillante** avec les autres usagers (voiture, camion, transport en commun, personne à mobilité réduite, piéton).

La mise en place d'aménagements cyclables requiert un véritable savoir-faire qui n'existe pas sur notre territoire. Il est donc nécessaire de s'inspirer des bonnes pratiques mises en œuvre ailleurs et de suivre les recommandations du CEREMA.

Nous insistons sur la nécessité de faire connaître par une communication efficace les évolutions récentes de la réglementation impactant les déplacements à vélo afin d'inviter chacun des usagers aux changements de comportements qui découlent de ces évolutions.

***Bon pour soi, les autres et la planète : je choisis la bicyclette***

Dinard Emeraude à Vélo – COSEC, 29 rue Gouyon Matignon – 35800 Dinard e-mail : [info@emeraude-velo.fr](mailto:info@emeraude-velo.fr)  
Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, déclarée à la Sous-préfecture de Saint-Malo (N° W354003752)

## ***12 propositions destinées aux listes pour les élections municipales de la commune du Minihic-sur-Rance***

### **Améliorer la sécurité et la sûreté des déplacements à vélo**

1. Augmenter le kilométrage des voies cyclables, en privilégiant partout où elles sont réalisables, des pistes cyclables.

#### ***Vos propositions d'actions prioritaires avec échéancier :***

Notre programme prévoit d'intégrer le développement durable dans tous les projets, de façon transversal. A ce titre, nous sommes bien entendu très sensibles à privilégier et développer les mobilités douces, comme le vélo.

Dans les futurs travaux de voiries, une voie sera réservée à la mobilité douce, comme cela a été fait pour la rue du Maréchal Leclerc. Nous nous engageons à entretenir ces voies pour qu'elles soient toujours utilisables dans de bonnes conditions. Pour le développement de voies cyclables sur les voies départementales, notamment celles rejoignant les communes limitrophes, nous prévoyons de travailler sur le sujet avec les autres communes, au sein de la communauté de communes, en relation avec le département.

2. Améliorer l'offre de stationnement de type arceaux pour les vélos près des commerces, des établissements publics et des lieux de loisirs (plages, stade, camping, ...). Aménager des parkings à vélo sur la chaussée en amont des passages piétons comme recommandé par le Plan Vélo (annexe1). Organiser régulièrement des opérations de marquage des vélos (par ex. de type Bicycode) afin de réduire les risques de vol.

#### ***Vos propositions d'actions prioritaires avec échéancier :***

Un état des lieux va être réalisé sur l'ensemble de ces lieux pour vérifier la présence, l'ajout éventuel d'arceaux si besoin.

Le marquage des vélos pourra être proposé aux habitants lors d'un événement écoresponsable en 2020 et / ou lors de l'évènement de sensibilisation à l'utilisation du vélo.

3. Sécuriser l'accès des cyclistes aux écoles et assurer des parkings à vélos couverts aux élèves.

#### ***Vos propositions d'actions prioritaires avec échéancier :***

Un arceau est présent à proximité de l'école, non couvert jusqu'à présent. Une évaluation de la faisabilité et du coût sera réalisée pour installer un parking couvert.

4- Sensibiliser les jeunes et leurs parents à l'usage du vélo pendant leur scolarité. Créer des supports pédagogiques attractifs de type bande dessinée ou quizz.

#### ***Vos propositions d'actions prioritaires avec échéancier :***

Une sensibilisation à l'utilisation du vélo sera proposée et organisée en collaboration avec l'école communale, liée à une sensibilisation à la sécurité routière. Lors des événements écoresponsables que nous prévoyons d'organiser, ce mode de transport sera également mis en avant.

***Bon pour soi, les autres et la planète : je choisis la bicyclette***

Dinard Emeraude à Vélo – COSEC, 29 rue Gouyon Matignon – 35800 Dinard e-mail : [info@emeraude-velo.fr](mailto:info@emeraude-velo.fr)  
Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, déclarée à la Sous-préfecture de Saint-Malo (N° W354003752)

## **Veiller à la cohérence des voies cyclables**

5. Créer en collaboration avec «Dinard Emeraude à Vélo» un schéma directeur des voies cyclables sur votre commune au sein d'un plan général de mobilité incluant tous les types de déplacement.

***Vos propositions d'actions prioritaires avec échéancier :***

Nous serions ravis de vous accueillir pour réfléchir ensemble à un schéma directeur des voies cyclables au sein de notre commune.

6. Relier les voies cyclables de votre commune avec celles de la CCCE, en particulier les voies douces existantes ou en projet (Voie Verte Dinard – Dinan, future voie douce dans le bois de Ponthual le long de la D168).

***Vos propositions d'actions prioritaires avec échéancier :***

La liaison avec Pleurtuit, et la voie verte qui y passe, va nécessiter l'aménagement de plusieurs kilomètres de routes départementales. Nous sommes favorables à ce projet mais il va nécessiter un projet important avec la CCCE, en commençant par une étude de faisabilité au vue de la largeur faible de ces routes.

7. Accélérer la mise en place d'un aménagement cyclable sécurisé permettant aux cyclistes de traverser la Rance en empruntant le barrage de l'usine marémotrice.

***Vos propositions d'actions prioritaires avec échéancier :***

Nous sommes bien entendus favorables à ce projet pour relier facilement en vélo l'autre rive de la Rance. C'est un sujet d'actualité au sein de la CCCE, à priori. Notre commune est à plusieurs kilomètres du barrage de la Rance et les routes départementales reliant notamment le Minihic et la Richardais, ne sont pas équipées pour l'instant d'aménagement cyclable. Il reste beaucoup à faire sur ce sujet.

***Bon pour soi, les autres et la planète : je choisis la bicyclette***

*Dinard Emeraude à Vélo – COSEC, 29 rue Gouyon Matignon – 35800 Dinard e-mail : [info@emeraude-velo.fr](mailto:info@emeraude-velo.fr)  
Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, déclarée à la Sous-préfecture de Saint-Malo (N° W354003752)*

## **Rendre l'usage du vélo plus simple**

8. Créer des zones 30 incluant des aménagements cyclables, des zones de rencontre, des aires piétonnes accessibles aux cyclistes, des impasses débouchantes, y compris dans les hameaux. Poursuivre la mise en sens unique de certaines rues et généraliser les doubles-sens cyclables dans les rues à sens unique pour les voitures. Mettre en place sur les trottoirs des panneaux pédagogiques destinés à informer tous les usagers des règles de circulation associées à la mise en place de zones 30 et de zones de rencontre.

***Vos propositions d'actions prioritaires avec échéancier :***

L'ensemble de ces dispositifs nécessite de faire un bilan de faisabilité sur le bourg dans un premier temps et sur le reste de la commune dans un deuxième temps. La rue traversant le Minihic est déjà à une zone 30 mais sans aménagement cyclable. Notre commune ne dispose que peu de sens unique et il y a de très nombreuses routes/ rues sans trottoir.

## **Investir dans les déplacements cyclables**

9. Consacrer 10 % du budget voirie de la commune au développement et à l'entretien des voies cyclables et équipements destinés aux cyclistes. Créer dans le magazine d'informations municipales une rubrique précisant les dépenses consacrées aux aménagements cyclables. Proposer une subvention municipale (de 100 € à 400 € selon le quotient familial) pour l'achat d'un vélo à assistance électrique.

***Vos propositions d'actions prioritaires avec échéancier :***

Il est difficile de s'engager aujourd'hui sur ce pourcentage, les travaux à venir sur la voirie étant importants au sein de la commune et non encore chiffrés précisément. Quoi qu'il en soit, la mobilité douce et particulièrement l'accès aux vélos seront pris en compte dans les projets.

## **Dialoguer**

10. Désigner un(e) délégué(e) vélo au sein de la municipalité qui supervisera la création puis la mise en œuvre des aménagements cyclables et créer une commission mobilité au sein du conseil municipal regroupant les associations d'usagers.

***Vos propositions d'actions prioritaires avec échéancier :***

Il y a deux adjoints en particulier qui seront concernés par les travaux et la voirie. Ils pourront être les référents sur le sujet. Il n'y a pas d'association d'usagers au Minihic pour l'instant mais si c'était le cas, elle serait sollicitée dans le cadre des travaux sur la mobilité douce et l'aménagement des voiries.

11. Dans le cas où un représentant de votre liste siégerait au conseil communautaire de la CCCE, faire en sorte qu'il favorise les rencontres régulières avec «Dinard Emeraude à Vélo» pour tous les aménagements de voirie qui relèvent de la compétence de la CCCE.

***Vos propositions d'actions prioritaires avec échéancier :***

***Bon pour soi, les autres et la planète : je choisis la bicyclette***

*Dinard Emeraude à Vélo – COSEC, 29 rue Gouyon Matignon – 35800 Dinard e-mail : info@emeraude-velo.fr  
Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, déclarée à la Sous-préfecture de Saint-Malo (N° W354003752)*

La maire et son 1<sup>er</sup> adjoint seront les représentants à la CCCE et sont favorables à la rencontre avec « Dinard Emeraude à vélo » dans le cadre de ces projets.

12. Consulter régulièrement (minimum une fois par trimestre) et de préférence sur le terrain, «Dinard Emeraude à Vélo» afin de recueillir et de prendre en compte l'avis des cyclistes pour tous les aménagements cyclables de la commune (entretien des aménagements existants, projets immédiats, projets futurs).

***Vos propositions d'actions prioritaires avec échéancier :***

Nous sommes ouverts à la consultation régulière de votre association et au recueil de l'avis des cyclistes. La fréquence devra en être déterminée selon le niveau de pratique du vélo dans la commune et selon les priorités des projets.

***Bon pour soi, les autres et la planète : je choisis la bicyclette***

*Dinard Emeraude à Vélo – COSEC, 29 rue Gouyon Matignon – 35800 Dinard e-mail : [info@emeraude-velo.fr](mailto:info@emeraude-velo.fr)  
Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, déclarée à la Sous-préfecture de Saint-Malo (N° W354003752)*



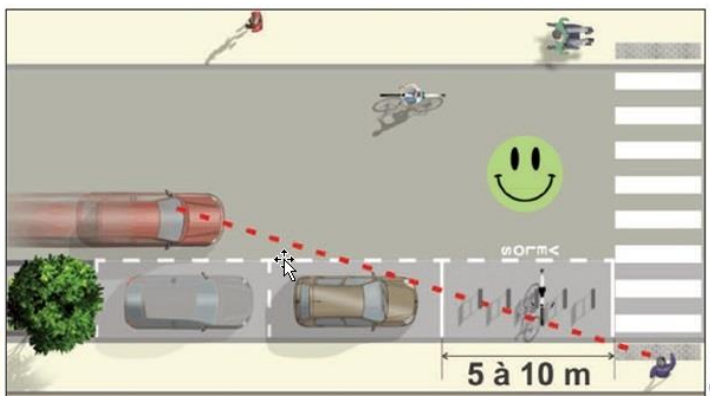
## Annexe 1 - Recommandations pour le stationnement des vélos sur la chaussée

### Interventions légères

#### Arceaux vélos

(de 500 à 1000 € HT  
pour 4 arceaux)

- espace **utilisable** (usage : stationnement vélo) ;
- physiquement **dissuasif** ;
- répond à la demande de stationnement des cyclistes ;
- penser à assurer l'entretien matériel (balayage, retrait périodique des vélos abandonnés) ;
- penser à mettre en place une signalisation d'emplacement réservé pour les cyclistes afin de dissuader les 2RM de stationner sur cet espace. Le marquage du mot « vélo » sera prochainement autorisé par la réglementation.



extrait Cerema – Plan d'actions pour les mobilités actives, mise à jour mai 2016

Fiche n°10 – Recommandation de neutralisation du stationnement motorisé délimité, dans les 5 m à 10 m en amont du passage piéton  
Complément aux évolutions réglementaires

**Bon pour soi, les autres et la planète : je choisis la bicyclette**

Dinard Emeraude à Vélo – COSEC, 29 rue Gouyon Matignon – 35800 Dinard e-mail : info@emeraude-velo.fr  
Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, déclarée à la Sous-préfecture de Saint-Malo (N° W354003752)